



Municipalité de Baie-Johan-Beetz

Rapport aux citoyennes et citoyens

Juin 2020

À Baie-Johan-Beetz, le 1^{er} juin 2020

Bonjour,

À titre de maire de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tel que prévu par le Code Municipal à l'article 176.2.2

Conformément à l'article 961.4 de la Loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, une municipalité doit publier **la liste des contrats de 2 000 \$ et plus qui totalisent une dépense minimale de 25 000 \$**. Voici le détail de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, de même qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui ont été conclus avec un même contractant pour la Municipalité de Baie-Johan-Beetz pour 2019.

Entreprise	Objet du contrat	Montant (taxes payées incluses)
Toiles Sainte-Monique	Dôme sable et sel	71 744.40 \$
Drumco	Génératrices	93 865.60 \$
Basque électrique	Raccord génératrices	34 449.50 \$
Entreprises Marc Bilodeau	Réfection de la fondation de la station de pompage et enrochement de protection	81 287.33 \$

Les données financières de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 seront publiées sur internet à l'adresse suivante: www.baiejohanbeetz.qc.ca; la version papier est aussi disponible au bureau de la municipalité. C'est la firme Deloitte qui a eu le mandat de réaliser un audit des états financiers et des informations financières pour l'année 2019.

Revenus de fonctionnement	828 620 \$
Moins les revenus d'investissement	-270 261 \$
Moins les charges (nette de l'amortissement des immobilisations)	-375 826 \$
Moins le remboursement dette long terme	-120 200 \$
Moins les activités d'investissement	-8 059 \$
Moins l'ajustement comptable (ajustement des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir)	-985 \$
Excédent	53 289 \$

En résumé, l'année 2019 s'est terminée avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 53 289 \$.

Parmi les faits saillants au niveau des revenus pour 2019, il y a une augmentation par rapport à 2018 au niveau des transferts en raison de sommes allouées par la sécurité civile pour la réfection de la fondation de la station de pompage

et de l'encrochement de protection et des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ); il y a eu une diminution des redevances de Magpie et des droits de mutation.

Au niveau des dépenses pour 2019, on remarque par rapport à 2018 une diminution de l'ensemble des salaires et des honoraires professionnels, une augmentation des frais pour la sécurité publique due à l'entente incendie avec la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, une augmentation des frais d'entretien de la machinerie et des dépenses d'infrastructure, une diminution des frais pour l'enlèvement des matières résiduelles, une diminution des frais de transport et d'analyse pour l'eau potable et enfin une diminution de certaines quote-part de la MRC de Minganie.

Enfin, on remarque une augmentation des paiements de la dette à long terme. À noter que le dernier paiement de l'emprunt fait pour le garage a été effectué en 2019. Il ne reste donc que le bâtiment multifonctionnel à payer.

Sommaire des revenus de fonctionnement : 2019 versus 2018

	2019	2018
Revenus		
Taxes	133 344 \$	126 542 \$
Compensation TLT	28 033 \$	28 213 \$
Transfert	391 479 \$	177 566 \$
Services rendus	37 061 \$	30 335 \$
Imposition droit	1 499 \$	8 789 \$
Amendes et pénalités	675 \$	0 \$
Intérêts	3 448 \$	3 656 \$
Autres revenus	227 884 \$	246 832 \$
Contribution des promoteurs	5 197 \$	8 071 \$
Revenus (Incluant l'investissement)	828 620 \$	630 004 \$
Revenus (Excluant l'investissement)	558 359 \$	581 330 \$

Sommaire des charges de fonctionnement: 2019 versus 2018

	2019	2018
Charges		
Administration générale	190 335 \$	230 738 \$
Sécurité publique	15 054 \$	7 792 \$
Transport	57 678 \$	56 420 \$
Hygiène du milieu	59 519 \$	63 935 \$
Aménagement urbanisme et développement	27 482 \$	63 057 \$
Loisirs et cultures	13 636 \$	14 918 \$
Frais de financement	12 122 \$	12 186 \$
Charges (nettes de l'amortissement des immobilisations)	375 826 \$	449 046 \$

Affectation (activité investissement)	8 059 \$	17 721 \$
Ajustement comptable (ajustement des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir)	985 \$	985 \$
Paiement de la dette long terme	120 200 \$	116 700 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	53 289 \$	(3122) \$



Martin Coté

Maire de Baie-Johan-Beetz